



« Cadre de partenariat pour la culture et le développement chinois (CDPF) »

Programme conjoint Culture et Développement du F-OMD mis en œuvre en

CHINE

Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



[Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

Actions du programme conjoint:

- Promotion de **l'innovation créative** à travers la mise en valeur des d'éléments du patrimoine culturel immatériel:
 - Ouverture d'un musée communautaire abritant un chef-d'œuvre du patrimoine culturel immatériel dans le comté de Congjiang ;
 - Etablissement d'inventaires : formation de membres de communautés à la réalisation de documentaires afin d'inventorier les traditions et les pratiques culturelles locales ; création et formation d'un groupe de soutien bénévole afin de poursuivre les activités de cartographie culturelle après la clôture du PC.
- Renforcement de la **cohésion sociale** à travers la redynamisation des traditions culturelles des minorités ethniques:
 - Reprise des célébrations culturelles dans 4 communautés pilotes (notamment grâce à la formation intensive de 12 points focaux appartenant aux communautés en vue de leur faire jouer un rôle moteur dans la protection du patrimoine culturel au sein des communautés pilotes);
 - Reprise des traditions agricoles : activités de recherche et de sensibilisation afin de promouvoir l'interaction entre la biodiversité et la diversité culturelle (« agro-culture »).
- Amélioration des pratiques en matière de santé suite à la prise en compte de certaines pratiques sociales au sein des services de santé.

Produits du programme conjoint:

- Renforcement de la **cohésion sociale** à travers :
 - 11 calendriers culturels communautaires (ils indiquent les journées d'une importance particulière sur le plan culturel pour la communauté) ;

Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.

- Guide pratique sur la cartographie culturelle à l'échelle communautaire – visant notamment à partager les connaissances sur le patrimoine culturel immatériel dans les zones rurales où vivent des minorités ethniques ;
- Elaboration d'un plan directeur relatif à la conservation dynamique en « agro-culture » (en cours d'élaboration) ;
- Etude sur les croyances et les pratiques traditionnelles concernant la santé maternelle et infantile dans les 4 provinces ciblées par le PC (Yunnan, Guizhou, Qinghai et Tibet).
- **La création d'emplois et le renforcement de l'éducation** ont fait l'objet de deux études :
 - L'emploi et la participation sociale dans les régions ethniques de contextes linguistiques et culturels différents ;
 - Article sur l'importance de la langue et de la culture dans l'éducation.



[Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Actions du programme conjoint:

- Efforts menés en faveur des **systèmes participatifs de gouvernance locale dans le domaine de la culture**, en vue d'intégrer les minorités ethniques aux processus de gouvernement local et aux politiques de développement : participation des chefs communautaires locaux, d'acteurs de la société civile et de représentants du gouvernement à des ateliers sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles.
- Appui à la **créativité et à la protection d'expressions culturelles** par l'amélioration des perspectives économiques des minorités ethniques dans le secteur de l'artisanat :
 - Organisation de 9 formations sur la conception, la production et la commercialisation artisanales au niveau local;
 - Formation de 60 personnes à la gestion d'entreprises culturelles ;
 - Services d'aide au développement d'entreprise proposés à de petites industries créatives ;
 - Visibilité accrue des artisans sur le marché grâce à leur participation à des foires commerciales, à l'Exposition universelle de Shanghai de 2010 et à la Reconnaissance d'excellence de l'UNESCO.
- **Renforcement des connaissances et de l'appréciation pour la diversité culturelle** parmi les jeunes en encourageant l'adoption d'une approche interculturelle de l'enseignement.

Produits du programme conjoint:

Appui à la **créativité et à la protection des expressions culturelles** dans le secteur de l'artisanat par le biais de :

- Nombreuses études : rapport d'enquête préliminaire sur l'artisanat, rapport d'enquête participative auprès des artisans, rapport d'enquête préliminaire sur la gestion

Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.

d'entreprise et la commercialisation de produits artisanaux ethniques, rapport d'enquête préliminaire sur la conception et la qualité des produits artisanaux ethniques, enquête sur la situation des associations régionales concernant les arts populaires et le réseau d'artisans de la province du Yunnan ;

- Nouvelles conceptions artisanales ;
- Prisme de la diversité culturelle de l'UNESCO traduit en chinois, adapté au contexte local et diffusé à 268 participants aux ateliers.